

GUIDE DU PARTENAIRE



Commerces et services



Guide du partenaire Zinne

Version publiée en novembre 2024

Réalisé par la Zinne asbl avec le soutien de nos partenaires

Zinne asbl

Rue du Grand Hospice 15, 1000, Brussels

info@zinne.brussels

www.zinne.brussels



SOMMAIRE

<u>Devenir partenaire de la Zinne</u>	3
<u>Pourquoi et comment</u>	3
<u>Vos engagements et les nôtres</u>	4
<u>Questions courantes sur la Zinne</u>	5
<u>Y a-t-il des risques financiers liés à la Zinne et à son adoption ?</u>	5
<u>Les billets sont-ils sécurisés ?</u>	6
<u>Zinne billets ou électronique, comment les articuler ?</u>	6
<u>Y-a t'il une dimension sociale dans le projet de la Zinne ?</u>	7
<u>Quel intérêt si j'applique déjà des pratiques très responsables dans mon activité ?</u>	8
<u>Comment faire circuler les Zinnes que je reçois ?</u>	8
<u>Puis-je reconvertir mes Zinnes ?</u>	9

<u>Mes outils Zinne</u>	10
<u>Mon compte électronique</u>	10
<u>Le catalogue des fournisseurs</u>	11
<u>Les chèques-cadeaux</u>	12
<u>Les bons plans</u>	13
<u>Mes supports de communication interne</u>	13
<u>FICHE MEMO pour votre équipe</u>	14
<u>Accepter les paiements en Zinne</u>	
<u>Mes supports de communication externe</u>	15
<u>La comptabilité en Zinne</u>	16
<u>Comptabilité des billets</u>	16
<u>Comptabilité de la Zinne électronique</u>	17
<u>FICHE MEMO pour votre</u>	18
<u>comptable <i>La comptabilité en Zinne</i></u>	
<u>La gouvernance de la Zinne</u>	19
<u>Le modèle économique de la Zinne</u>	20

Télécharger ce guide
en version pdf



Devenir partenaire de la

Pourquoi ?

-  Pour intégrer un **réseau de professionnel·le·s** partageant des valeurs et expériences communes.
-  Pour proposer une **alternative de paiement électronique**, sans prélèvement de frais à chaque transaction.
-  Pour profiter de **la visibilité** offerte par le rayonnement de la monnaie.
-  Pour attirer de **nouveaux·elles client·e·s**, qui cherchent sans cesse des commerces correspondant à leurs valeurs.
-  Pour valoriser votre **démarche éco-responsable** auprès des pouvoirs publics.

Comment ?

- 1** Vous consultez le Guide du Partenaire Zinne, et vous nous contactez à l'adresse info@zinne.brussels si vous avez des questions.
- 2** Vous remplissez le formulaire d'adhésion et réglez la cotisation annuelle (à prix libre) .
- 3** Un bénévole de votre quartier vous rend visite pour vous souhaiter la bienvenue dans le réseau et vous remettre vos supports de communication.
- 4** Vous êtes désormais partenaire Zinne, recensé·e sur la carte du réseau !

Vos engagements...

-  Accepter les paiements en Zinnes dans votre commerce.
-  Informer votre personnel et assurer qu'une demande de paiement en Zinne sera acceptée et traitée correctement par n'importe quel membre de votre équipe.
-  Communiquer sur votre appartenance au réseau, en utilisant les supports mis à votre disposition par l'asbl.
-  Relayer les campagnes visant à faire connaître les événements et les bons plans en Zinne sur votre commune.
-  Rechercher des pistes pour faire circuler vos Zinne, en nous contactant si besoin (voir p.8).

... et les nôtres

-  Mettre à votre disposition un outil de paiement au service de l'économie locale, **sans frais de transactions**.
-  Être à l'écoute de vos retours et suggestions, pour les intégrer au mieux dans le développement du projet.
-  Développer notre réseau en recherchant des partenariats créatifs et avantageux à vous proposer.
-  Garantir la réactivité de notre équipe à vos demandes.
-  Vous impliquer dans le développement du projet de l'asbl en s'adaptant à vos contraintes.
-  Mutualiser et diffuser nos retours d'expérience afin de rendre votre participation au projet simple, positive et inspirante.

Questions courantes sur la *Zinne*

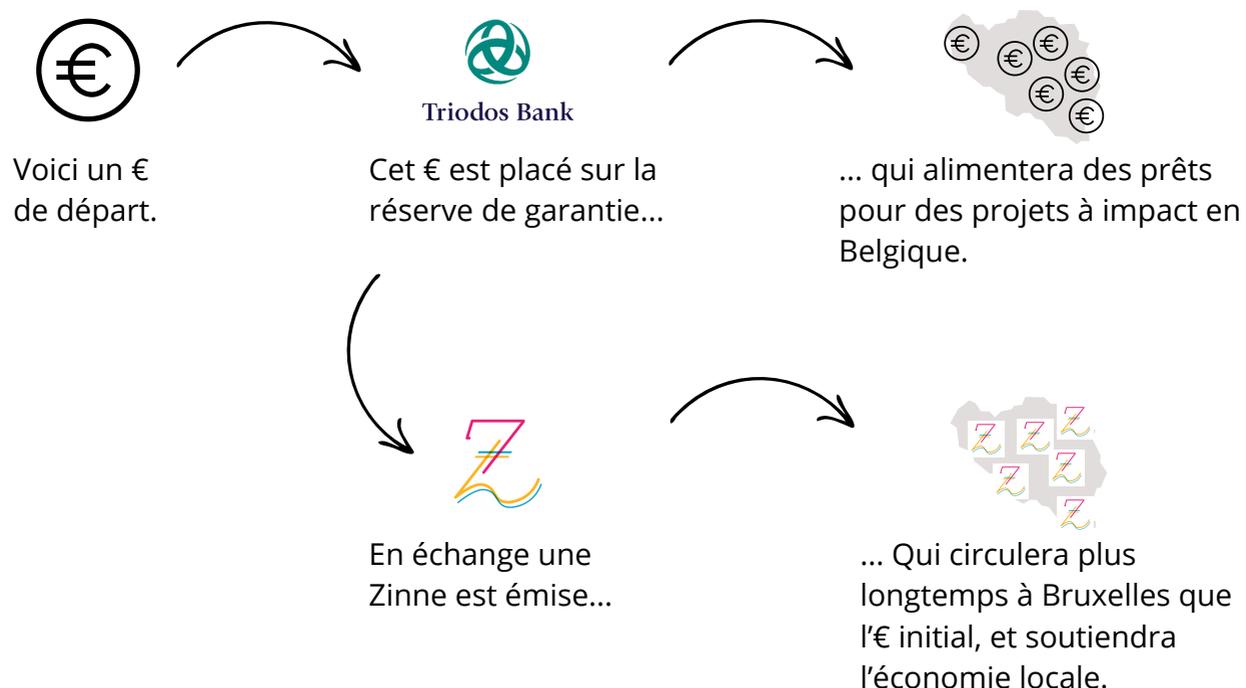
Y a-t-il des risques financiers liés à la Zinne et à son adoption ?

1 Zinne est égale à 1 Euro. Chaque fois qu'une Zinne est échangée contre 1 Euro, ce dernier est placé sur un compte épargne appelé "réserve de garantie", chez la banque Triodos. Ainsi, que 500 ou 500 000 Zinnes soient en circulation, le même montant doit être disponible en Euros pour pouvoir rembourser tout le monde si l'asbl cessait son activité. Cela requiert une gestion rigoureuse de la part de l'ASBL pour maintenir l'équilibre de cette réserve de garantie. Afin de vérifier cette bonne gestion, vous pouvez consulter notre rapport d'activité annuel, disponible sur notre site dans [la section "Actualités"](#).

De plus, la législation bancaire garantit les montants épargnés en euros jusqu'à 100 000 €. Pour rester en dessous de ce seuil (et assurer une bonne gestion), la Zinne dispose de deux comptes bancaires séparés : l'un garantit les billets de Zinne en circulation, l'autre couvre les Zinnes électroniques en circulation. Ainsi, l'intégralité des Zinnes en circulation est garantie.

Enfin, notre choix de travailler avec la banque Triodos permet d'orienter cette épargne conséquente vers le financement de projets en Belgique, en cohérence avec nos valeurs.

Le schéma ci-dessous montre comment un € de départ décuple son impact de façon positive en suivant deux chemins parallèles.



Les billets sont-ils sécurisés ?

Oui, il y a plusieurs niveaux de sécurité sur les billets qui sont :

- numérotés
- dotés 'un filigrane pour empêcher leur reproduction
- de fibres intégrées dans le papier, qui apparaissent uniquement sous une lumière ultraviolette ou infrarouge

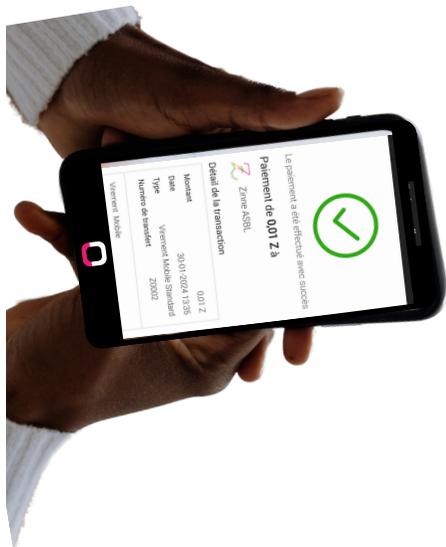


Zinne billets ou électronique, comment les articuler ?

Le choix de proposer une monnaie papier repose sur des raisons pédagogiques, esthétiques et pratiques. Certaines personnes trouvent en effet l'utilisation des billets plus simple et plus amusante. Plusieurs communes distribuent ainsi certains prix en Zinne papier, car ce support se prête mieux à une récompense et un esprit festif.

La Zinne électronique en revanche, facilite le paiement de vos factures à vos fournisseurs et a considérablement accéléré la circulation de la Zinne depuis son lancement. Vous pouvez convertir vos Zinnes papier en Zinnes électroniques en faisant la demande auprès de votre bénévole référent ou à l'adresse info@zinne.brussels.

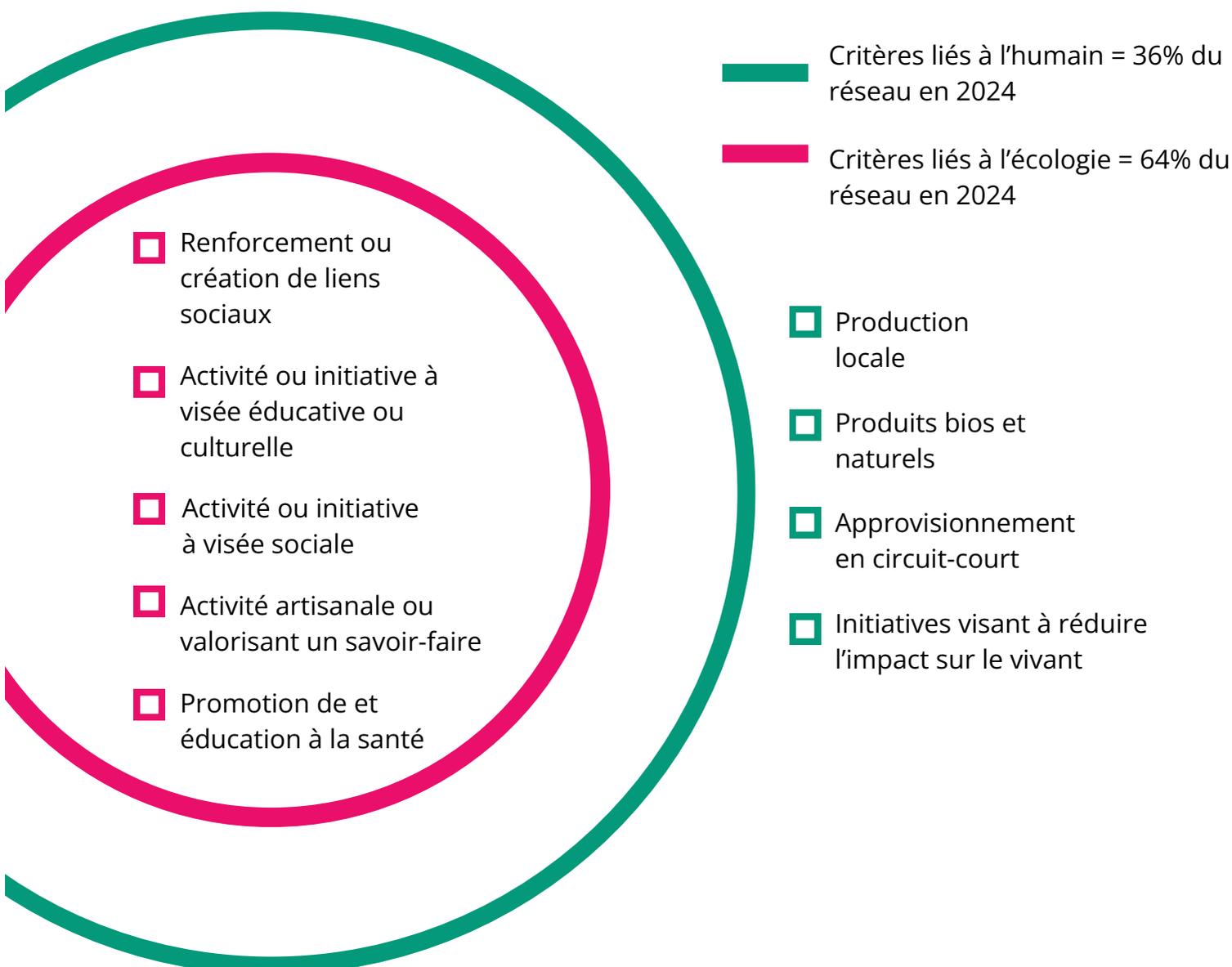
Nous recommandons donc vivement d'utiliser les deux. Cela permet de répondre aux préférences personnelles et à l'accessibilité de tous les utilisateurs, tout en garantissant la cohérence globale du réseau.



Y-a t'il une dimension sociale dans le projet de la Zinne ?

En juillet 2024, une analyse de l'ensemble des membres du réseau, actuels et passés (soit 287 au total), a révélé que depuis la création de la Zinne, les formulaires d'adhésion ont identifié 535 commerces cochant des critères liés à la dimension écologique et 297 cochant des critères liés à la dimension humaine et sociale.

Les pratiques de nos membres croisent souvent ces dimensions écologiques et sociales, rarement dissociées dans leurs activités. Beaucoup cochent des critères dans les deux catégories (ex : un commerce d'alimentation va proposer des paniers à prix réduits). Enfin, notre charte de valeur inscrit une attention particulière portée à la justice sociale, la réduction des inégalités et le respect de chacun. Nos membres adhèrent à cette charte, et c'est donc ensemble que nous continuerons à avancer dans cette direction.



Quel intérêt si j'applique déjà des pratiques très responsables dans mon activité ?

Le but de la Zinne n'est pas de vous faire la leçon sur vos façons de gérer votre activité, mais de valoriser vos pratiques ! Le fait d'adhérer à la Zinne est d'ailleurs reconnu comme une démarche responsable dans plusieurs appels à projets régionaux (Open Soon, Local Together de Hub.brussels, Appel à projet Climat de la Ville de Bruxelles, etc).

Vous accédez aussi à un réseau multi-sectoriel, suivi par plus de 4 000 personnes sur les réseaux sociaux. Ces personnes fréquentent probablement certains commerces du réseau, mais pas encore le vôtre, et souhaitent vous découvrir ! Pour une adhésion annuelle à prix libre (voir [p.20 notre modèle économique](#)), vous vous offrez un petit bonus marketing.

Et puis, sur nos 287 membres historiques (actuels et passés), les deux-tiers cochent le minimum de deux critères... Ce qui laisse une marge d'inspiration !

Comment faire circuler les Zinnes que je reçois ?

Lors de votre intégration au réseau, nous vous accompagnons pour optimiser la circulation des Zinnes que vous recevez. Plusieurs options s'offrent à vous :

-  **Payer vos fournisseurs en Zinnes** : Si vos fournisseurs acceptent déjà les Zinnes, c'est idéal ! Sinon, vous pouvez leur proposer de rejoindre le mouvement. Vous avez également la possibilité de relocaliser certains de vos approvisionnements en privilégiant les fournisseurs locaux membres du réseau.
-  **Devenez utilisateur Zinne à votre tour** : Vous pouvez convertir les Zinnes de votre caisse en euros que vous possédez personnellement et les utiliser pour vos dépenses personnelles. C'est l'option souvent choisie par les commerces qui reçoivent de plus petits montants.
-  **Offrir des ristournes en Zinnes** : Pour fidéliser vos clients, proposez-leur des réductions en Zinnes ou organisez des concours.
-  **Défrayez vos bénévoles en Zinnes** : cette pratique se fait déjà dans certains jurys citoyens communaux et dans des associations.
-  **Reconversion en euros** : voir la page suivante.

Puis-je reconvertir mes Zinnes ?

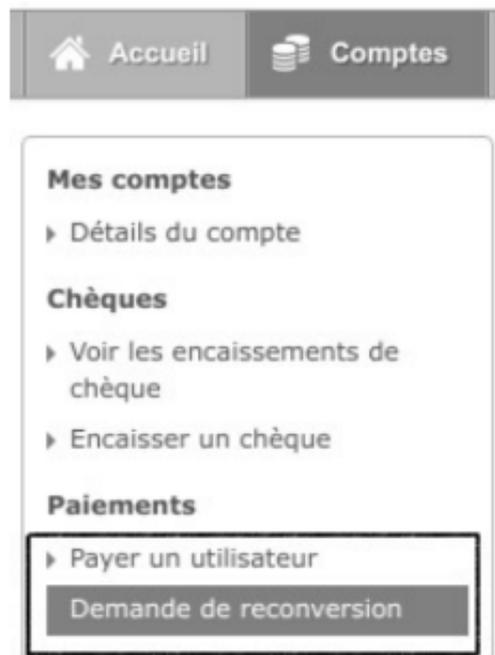
Si vous recevez des montants importants de Zinnes que vous ne savez pas faire circuler dans leur totalité, vous pouvez demander une reconversion.

Reconversion de Zinne papier :

Envoyez nous un mail à l'adresse info@zinne.brussels ou à votre agent de quartier. Nous passerons récupérer les billets Zinne et vous feront un virement dans les plus brefs délais.

Reconversion de Zinne électronique

: Sur votre compte, cliquez sur l'onglet « Comptes » sur la page d'accueil, puis sur « Paiements » et « Demande de reconversion » (voir image ci-contre).



Les conditions de reconversion, détaillées dans les CGU du système de paiement électronique Zinne, prévoient que l'asbl peut appliquer un frais de reconversion de 2,5% lorsque :

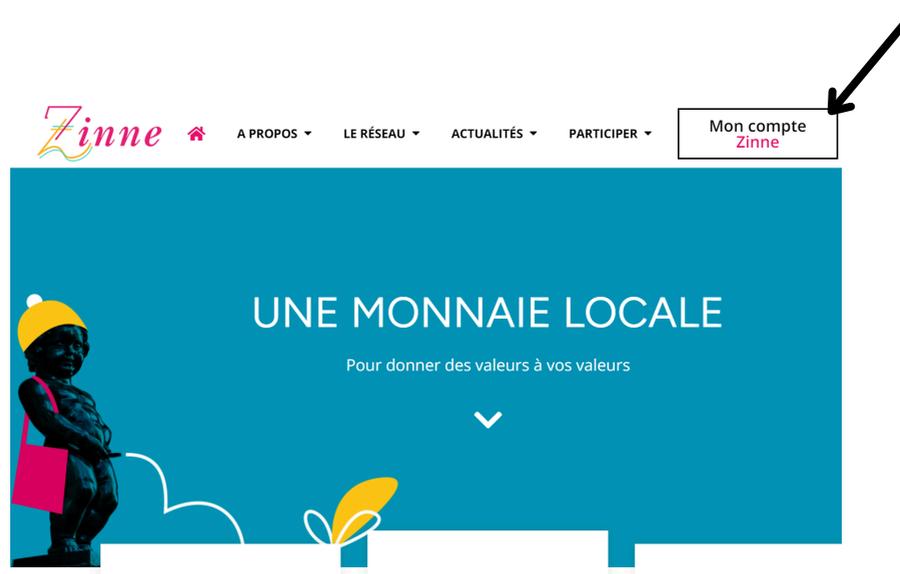
- Vous avez déjà reconverti plus de 1000Z dans l'année civile en cours.
- Certains de vos fournisseurs acceptent la Zinne que vous avez donc la possibilité de les faire circuler.

Ces frais ne seront jamais appliqués sans vous prévenir avant, et avoir discuté avec vous de potentielles solutions pour faire circuler vos Zinnes.

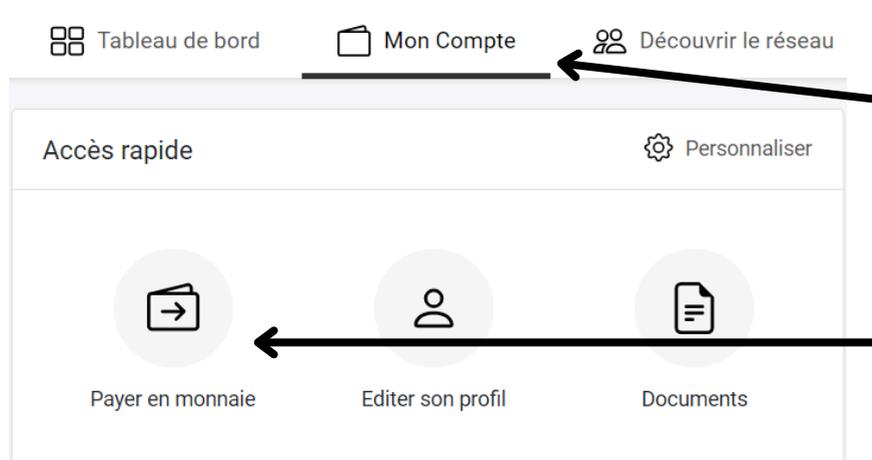
Mes outils *Zinne*

Mon compte électronique

Rendez-vous sur le [site web de la Zinne](#) et cliquez sur “Mon compte Zinne” en haut à droite de l’écran. Connectez-vous ensuite avec l’adresse et le mot de passe choisis lors de votre inscription.



Vous voilà sur votre compte Zinne électronique. Vous pouvez également accéder à vos paiements via l’application.



Sur “Mon compte”, vérifiez votre solde et téléchargez votre journal de paiements.

Sur “Payer”, effectuez vos virements pour payer vos fournisseurs en Zinne.

Le catalogue des fournisseurs et prestataires de service

Le catalogue des fournisseurs répertorie tous les membres du réseau fournissant des services ou produit en BtoB. Il est publié en novembre 2024 dans sa première version.

Aucun de vos fournisseurs ne figure dans ce catalogue ? Pourquoi ne pas proposer un espace dans votre magasin à un membre du réseau, en vous inspirant des exemples concluants qui y sont présentés ?

Pour télécharger le catalogue en pdf, cliquez [ici](#) ou scannez le QR Code ci-dessous.



Les chèques-cadeaux

Il peut arriver qu'un utilisateur novice arrive dans votre commerce avec un chèque-cadeau imprimé, en pensant qu'il doit vous le remettre tel quel. Il y a alors deux moyens de l'encaisser :

1. Le client réalise la transaction

Si le client a un smartphone, il lui suffit de télécharger l'application, créer son compte en 5 minutes, puis encaisser son chèque via l'icône dédiée. Il utilise ses Zinnes ensuite de la façon habituelle, en effectuant le paiement vers votre compte (voir p.14 la Fiche "Mémo interne pour votre équipe").

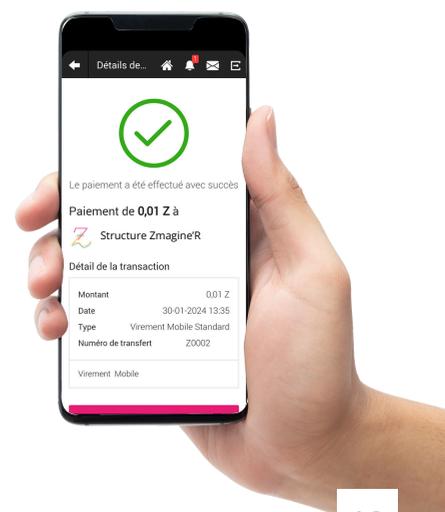
2. Le commerce réalise la transaction

Si le détenteur de chèque n'a pas de smartphone, vous pouvez encaisser son chèque vous-même. Pour cela :

- Connectez-vous à votre compte Zinne.
- Sélectionnez l'option "Encaisser un chèque".
- Scannez le QR Code ou saisissez manuellement le code figurant sur le chèque-cadeau.
- Validez le paiement.

Vous recevrez immédiatement une notification confirmant la réception du montant indiqué sur votre compte Zinne.

Attention : la totalité du chèque sera débitée, le client doit donc effectuer un achat équivalent ou recevoir le reste du solde en retour. Le choix vous appartient.



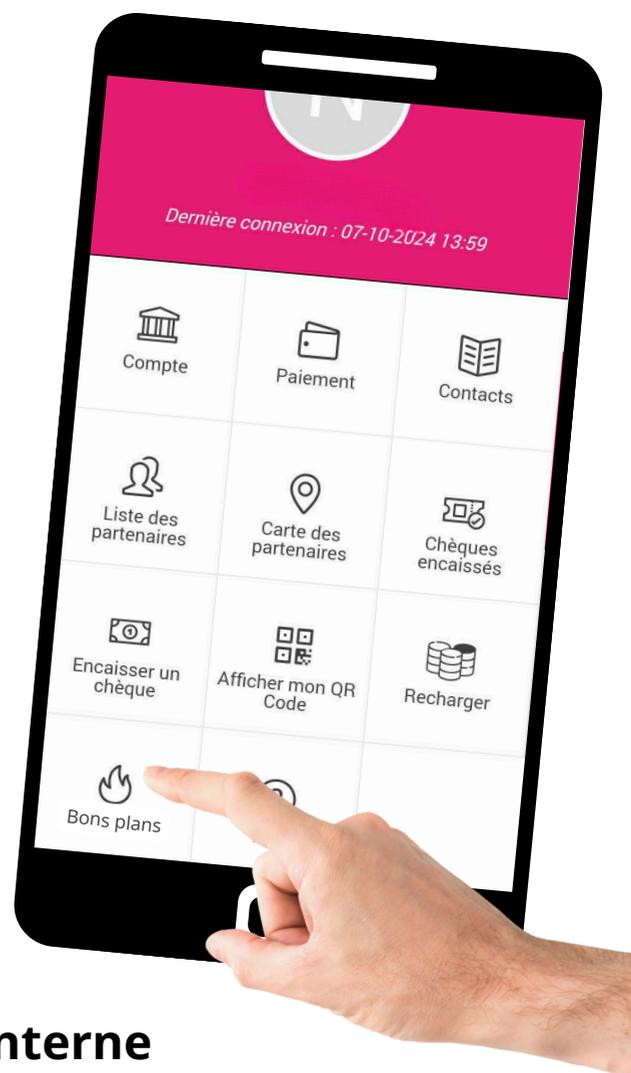
Les bons plans

Beaucoup de commerçant·es proposent un petit bon plan à leurs client·es qui payent en Zinne : doublement des points sur la carte de fidélité, petite réduction, etc.

Certaines communes soutiennent également la Zinne en finançant ponctuellement des opérations de cashback.

Pour savoir ce qui se passe sur votre commune, vérifiez la section “Bons plans” sur l’application.

Vous souhaitez en proposer un vous aussi ? Envoyez-nous toutes les infos à info@zinne.brussels et votre bon plan sera ajouté dans les plus brefs délais.



Mes supports de communication interne

Si votre équipe de vendeur·euses est importante, ou connaît un fort turnover (par exemple si vous travaillez avec des étudiants), l’information sur les paiements en Zinne peut ne peut bien circuler en interne. C’est pourtant un point très important car si un utilisateur de la Zinne se voit refuser le paiement à la caisse, cela ternit son expérience et peut le décourager d’utiliser la monnaie locale. L’adhésion à la Zinne se décide au niveau de la direction, mais doit donc faire l’objet d’une communication régulière auprès de toutes vos équipes.

Pour cela nous mettons plusieurs supports à votre disposition :

- Le “Mémo interne” disponible page suivante (à photocopier ou imprimer à volonté) qui peut être affiché à des endroits clefs.
- Ce guide qui peut être laissé accessible aux membres de votre équipe (notamment vos managers) souhaitant en savoir plus sur la Zinne et comprendre le concept.
- En cas de besoin particulier, contactez-nous à info@zinne.brussels : un bénévole peut vous rendre visite pour faire une présentation à vos employés, ou adapter ces supports selon vos besoins.

FICHE MÉMO

ACCEPTER LES PAIEMENTS EN *Zinne* La monnaie locale bruxelloise

1 *Z* = 1 €

LES BILLETS ZINNE

Le·la client·e peut faire l'appoint en euros



Vous rendez la monnaie ...

... en Zinnes



... ou en euros



LA ZINNE ÉLECTRONIQUE

Le·la client·e réalise le paiement depuis son smartphone.

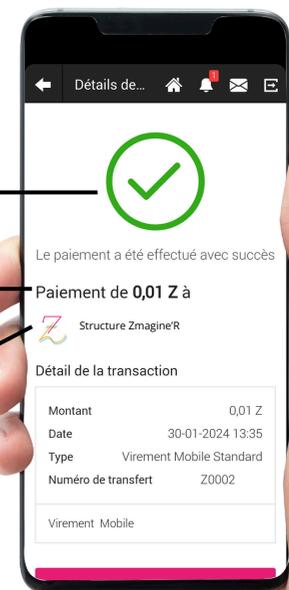
Votre rôle ?

Vérifier les informations sur son écran.

Et c'est tout !

Vous recevrez également une notification du paiement par mail et sur votre application Zinne.

Le pictogramme de validation
Le montant
Le nom de votre structure



UN GRAND MERCI À VOUS DE FAIRE CIRCULER LA ZINNE

Supports de communication externe

La Zinne met à votre disposition plusieurs supports de communication :

- Des flyers au format A6 (carte postale), disponibles en NL et FR.
- Des affiches au format A3, disponibles en NL et FR...
- ... Si vous êtes plusieurs partenaires proches les uns des autres, nous pouvons faire une affiche "VoiZin-VoiZinnes" sur mesure (ex ci-dessous), montrant toutes les possibilités de dépenser ses Zinnes dans le quartier.
- Un sticker "J'accepte la Zinne" pour votre vitrine.
- Des stickers "Pay lokaal, act global" à offrir à vos clients ou utiliser comme vous le souhaitez.

Vous en recevrez un set lors de votre entrée dans le réseau. A court de stock ? Prévenez-nous à info@zinne.brussels et nous viendrons vous en déposer au plus vite.



La comptabilité en *Zinne*

Comptabilité des billets

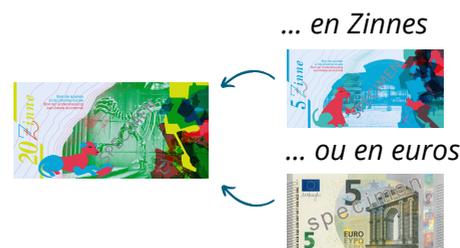
Les Zinnes se gèrent comme des euros. Recevoir un billet de 5 Zinnes revient à recevoir un billet de 5 euros. Si un client vous remet un billet de 5 Zinnes pour un article coûtant 4,60 euros, vous pouvez lui rendre les 40 centimes en euros.

- Une caisse séparée pour les billets Zinnes n'est pas nécessaire. Il est parfaitement possible de conserver une caisse unique contenant à la fois les euros et les Zinnes, ce qui facilite d'ailleurs le rendu en monnaie locale.
- Il n'est également pas nécessaire de programmer un nouveau mode de paiement sur votre caisse enregistreuse car tant vos Zinnes papier que vos euros font partie intégrante de votre caisse. Toutefois, certains commerces choisissent d'ajouter des options de paiement "Zinne papier" et "Zinne électronique" sur leur caisse, afin de faciliter la gestion pour leur équipe face aux deux supports de paiement. Le choix vous appartient.
- Si vous êtes soumis à **une comptabilité double**, lors de la réalisation du bilan comptable, il faudra inscrire les zinnes que vous possédez au 31 décembre dans le sous-compte **41 « Autres créances »**, puisqu'il s'agit d'une créance du prestataire sur l'ASBL Zinne. En effet nous avons une dette équivalente d'euros envers vous, ceux-ci sont stockés sur la réserve de garantie (voir p.5 "Question courantes sur la Zinne : y-a t'il des risques financiers ?").

Le-la client-e peut faire l'appoint en euros



Vous rendez la monnaie ...



Comptabilité de la Zinne électronique

Le paiement en **Zinne électronique** fonctionne comme un paiement Bancontact. Le client initie la transaction avec le montant exact via son application. La transaction est instantanée et le commerçant reçoit une notification qui confirme le paiement.

- Cette fois-ci, vos Zinnes électroniques disposent d'un compte spécifique : votre compte Zinne électronique sur l'application et/ou la plateforme web (voir p.10 "Mon compte électronique").
- Il est également recommandé de programmer un nouveau mode de paiement "Zinne électronique" sur votre caisse enregistreuse pour faciliter le rapprochement entre votre caisse et l'historique de vos encaissements en Zinne électronique, disponible en permanence sur votre compte*.
- Si vous ne pouvez pas ajouter un mode de paiement supplémentaire sur votre caisse, vous pouvez enregistrer vos Zinnes électroniques dans une catégorie générique, comme "Autre paiements" ou dans les paiements "Bancontact". Il sera alors essentiel de distinguer la part de Zinnes électroniques à l'aide de l'historique de transactions accessible sur votre compte.

Pour accéder à votre historique de transactions :

1. Rendez-vous sur votre compte Zinne ("Mon compte Zinne" en haut à droite du site web zinne.brussels)
 2. Après vous être connecté, cliquez sur "Mon compte", puis "Télécharger" en haut à droite de votre relevé de compte.
 3. Sélectionnez les dates du rapport afin d'en extraire les données au format Excel.
- Pour les opérateurs tenant une **comptabilité double**, il faudra inscrire au bilan comptable les zinnes que vous possédez au 31 décembre dans le sous-compte propre **41 « Autres Créances »**.

FICHE MÉMO

LA COMPTABILITÉ EN *Zinne*

DÉCOMPTE ET FACTURES

Le décompte se fait par canal de paiement.



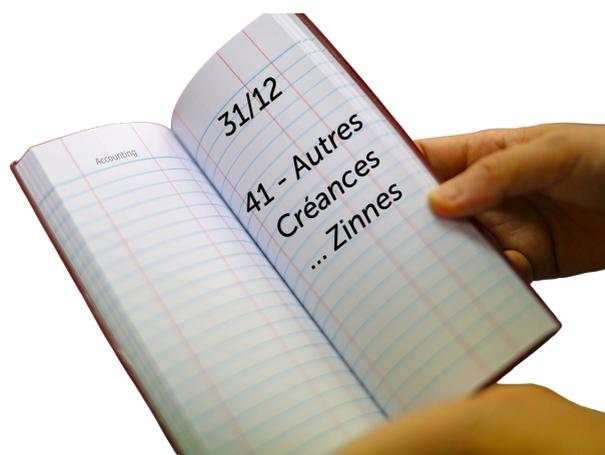
Les **billets Zinnes** font partie de la caisse classique de billets papier, leur valeur étant équivalente à celles des euros.



Les **Zinnes électroniques** sont comptabilisées distinctement car elles arrivent sur un compte à part.

Et pour les factures ? Les montants affichés sur vos factures restent en € mais vous pouvez indiquer la Zinne dans les moyens de paiements accepté pour les régler.

BILAN COMPTABLE (COMPTABILITÉ DOUBLE)



Lors de la réalisation du bilan comptable, **toute unité de monnaie locale restante** qu'elle soit sous sa forme papier ou électronique, sera libellée en euros sous la forme de créance (**41 - Autres créances**).

Avoir une Zinne dans votre caisse signifie avoir une créance d'un euro à l'égard de l'ASBL Zinne

La gouvernance de la *Zinne*

Charte, organigramme et statuts

Retrouvez tous les documents cadres de la Zinne Asbl sur notre site (www.zinne.brussels) sur la page "A propos > L'asbl", ou scannez ce QR Code.



Quelle est mon implication en tant que partenaire professionnel ?

En tant que membre professionnel du réseau, vous devenez membre effectif dès que les formalités (formulaire d'adhésion et paiement de la cotisation) ont été remplies. Ce statut vous donne un droit de vote à l'Assemblée Générale, à laquelle vous recevrez une convocation annuelle. Vous êtes également le·la bienvenu·e aux autres moments collectifs (Assemblée trimestrielle, Club Zinne, groupes de travail, etc.). Votre principal engagement en tant que partenaire reste cependant d'accepter la Zinne dans votre commerce et de la faire circuler.

Pour être tenus au courant des événements internes au collectif, ou discuter de votre implication dans le projet, demandez à être ajoutés à notre mailing liste interne si ce n'est pas déjà le cas (en écrivant à info@zinne.brussels).



Le modèle économique de la

En 2019, la Zinne a débuté en tant que mouvement entièrement bénévole, soutenu par l'ASBL Financité pour les aspects juridiques ainsi que pour la mutualisation d'outils avec d'autres monnaies locales.

En 2022, elle a bénéficié d'un soutien de la Région Bruxelles-Capitale, en tant qu'outil inscrit dans la stratégie de transition économique régionale. Ce subside, ainsi qu'un soutien complémentaire de la Ville de Bruxelles, lui a permis d'embaucher deux salariées et d'investir dans ses outils de communication et de gestion.

Fin 2024, la Zinne vise à diversifier son modèle économique afin de ne plus dépendre uniquement des financements publics, bien que ceux-ci demeurent indispensables, notamment pour soutenir les investissements dans de nouveaux projets. En s'inspirant des modèles économiques d'autres mouvements alternatifs et de monnaies locales européennes, l'asbl a élaboré un modèle économique qui reposera progressivement sur les cotisations de ses membres.

Ces cotisations sont à prix libre, avec une grille indicative de montants en fonction du type de membre :

Je suis une entreprise			
<input type="checkbox"/> 36€/an soit 3€/mois	<input type="checkbox"/> 48€/an soit 4€/mois	<input type="checkbox"/> 72€/an soit 6€/mois	<input type="checkbox"/> Autre
Je suis une asbl			
<input type="checkbox"/> 24€/an soit 2€/mois	<input type="checkbox"/> 36€/an soit 3€/mois	<input type="checkbox"/> 48€/an soit 4€/mois	<input type="checkbox"/> Autre

Un autre pilier de ce modèle économique repose sur la domiciliation des cotisations. En vous domiciliant, vous soulagez la charge de travail de notre équipe qui peut consacrer plus de temps au développement des projets.





Financité

 RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Zinne 
Paye lokaal, act global